

# **REGLEMENT FINALE DU CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL DES JEUNES PÊCHEURS DE LA HAUTE VIENNE 2023**

## **Samedi 23 SEPTEMBRE 2023**

### **ETANG UZURAT LIMOGES**

**Rendez-vous parking situé à côtés de la fédération de chasse**

Chaque pêcheur devra présenter sa carte de pêche d'une A.A.P.M.A et de la convocation remis par le CD87 Eau douce

Trois catégories sont déterminées en fonction de l'année de naissance :

- Catégorie JUNIORS : année 2005 à 2008 : 15/18 ans
- Catégorie CADETS : année 2009 à 2012 : 11/14 ans
- Catégorie MINIMES : année 2013 à 2017: 6 /10 ans

Seules les catégories «Cadets» et «Minimes » pourront être assistées, s'il y a lieu, par un parent ou un conseiller dont la tâche se limitera à :

- aider au montage des lignes,
- aider au sondage, à l'amorçage,
- aider à la prise à l'épuisette,
- aider au décrochage du poisson.

L'amorce est limitée à 5 litres (terre comprise et tamisée).

Le fouillis de vers de vase et vers de vase interdits. Des contrôles d'amorce et d'appâts pourront être effectués. Le participant durant le concours ne pourra utiliser qu'une seule canne à pêche tenue à la main, ligne flottante, à un seul hameçon. Il ne pourra pas changer de canne tant que le poisson restera accroché sur la canne utilisée.

Les cannes sont limitées à une longueur de :

- 9.50 mètres pour la catégorie « Juniors »,
- 8 mètres pour la catégorie « Cadets »,
- 6 mètres pour la catégorie « Minimes »,
- Les moulinets sont interdits
- Les pontons et sièges sont autorisés hors de l'eau
- Attribution des points : 1 point par gramme pas de comptage de poisson

Une bourriche est obligatoire pour conserver le poisson vivant jusqu'à la remise à l'eau en fin de pesée.  
La pesée sera effectuée poissons vivants à la place du pêcheur.

Les poissons vivants seront remis à l'eau hors poissons considérés comme espèces nuisibles, selon la loi pêche.  
Il est préférable de ne pas mélanger les catégories d'âges mais faire un secteur par catégorie.

**La durée de la finale (qui en fonction des circonstances pourra être modifiée par les organisateurs) est de :**

- 2 heures pour les catégories JUNIORS et CADETS.
- 1 heures 30 pour la catégorie MINIMES.

Rendez-vous sur place à 13h30

L'inscription de tous les qualifiés à la finale est gratuite. Le repas et le goûter de la finale est à la charge du CD87

Les 3 premiers de chaque catégorie se verront remettre une licence FFPS gratuite pour l'année 2024

Et participeront à un stage de pêche avec des pêcheurs de compétition

Chaque participant sera récompensé.

Le non-respect du règlement et toute tentative de tricherie entraînera l'exclusion du Championnat.

**DROIT A L'IMAGE :** Merci de noter que durant le concours, des photographies individuelles des participants, ou de groupe, pourront être prises et utilisées dans les divers supports de communication de la Fédération de la Haute Vienne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et au CD87 Eau douce, et ce sans limite dans le temps. Si un participant s'y oppose, il devra le faire savoir par écrit, à la Fédération de la Haute Vienne et du CD87 Eau douce, par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, à l'attention des deux présidents

**CITOYENNETE :**

**LAISSEZ L'ENDROIT PROPRE AVANT DE QUITTER LES BERGES EN FIN DE COMPETITION.**

